

Bazoches sur le Betz

la richesse de notre belle région



la lettre d'infos

Chères Bazochoises, Chers Bazochois

S'il me tarde de vous retrouver et de partager à nouveau de bons moments, je mets à profit ce temps suspendu pour concrétiser les engagements pris devant vous, il y a un an, aux élections municipales.

Nous éprouvons tous un sentiment de lassitude et de régression après une année entière d'efforts, de restrictions et de peur face au virus. En tant que Maire, il me revient de faire appliquer les instructions, de gérer au mieux la vaccination par tranche d'âge afin de vous redonner espoir.

Le conseil municipal vient d'adopter son budget pour l'année 2021 et nous investirons cette année dans différents domaines : Vidéo surveillance, voirie, cimetière, église, lavoir. Nous pouvons investir grâce à une excellente gestion des deniers communaux.

Je voudrais enfin profiter de ces lignes pour me féliciter du fonctionnement de notre nouvelle école depuis la rentrée scolaire de septembre.

Le succès de cette bonne décision de quitter le SHS, qui a engendré une économie de 30% sur notre budget, repose avant tout sur les enseignants, les agents communaux qui ne ménagent pas leur peine et les enfants eux-mêmes qui font preuve d'un grand sens des responsabilités. La prudence de tous permet de maintenir la restauration et les activités.

Les 02 et 03 JUILLET prochains, la 4ème édition de notre Festival vintage est prévu avec un très beau programme et je garde l'espoir de tous nous y retrouver.

Très sincèrement,

Maire de Bazoches sur le Betz

Thierry Dupuis

Campagne de Vaccination « COVID »

La stratégie vaccinale, arrêtée par le ministre des Solidarités et de la Santé, vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de

l'arrivée progressive des doses de vaccins. La France a lancé le dimanche 27 décembre 2020 sa campagne de vaccination contre la Covid-19.

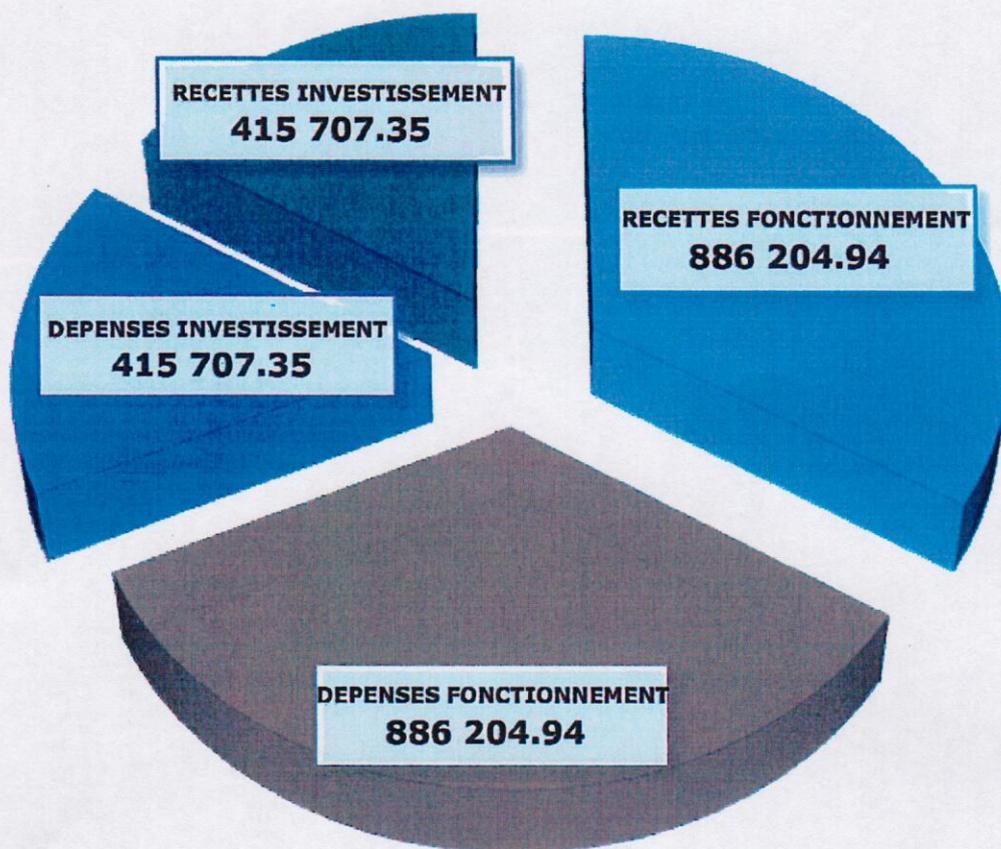
La campagne de vaccination se poursuit et s'ouvre à l'ensemble des personnes à partir de 70 ans et à compter du 15 avril à ceux de plus de 60 ans.

Pour les personnes de Bazoches, le centre de vaccination dont nous dépendons est celui de Montargis (Salle Carnot). Il est désormais possible de vous faire inscrire à la Mairie en appelant le 02 38 96 81 62 ou via le site internet :

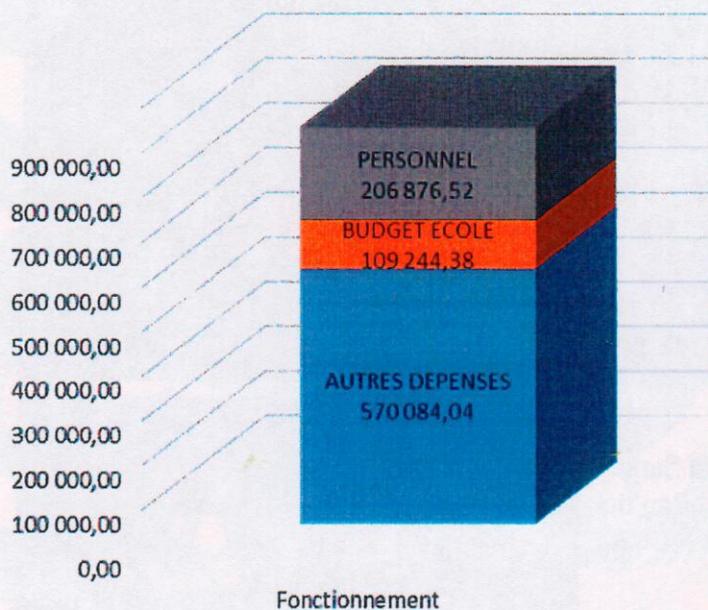


www.doctolib.fr

BUDGET PREVISIONNEL 2021

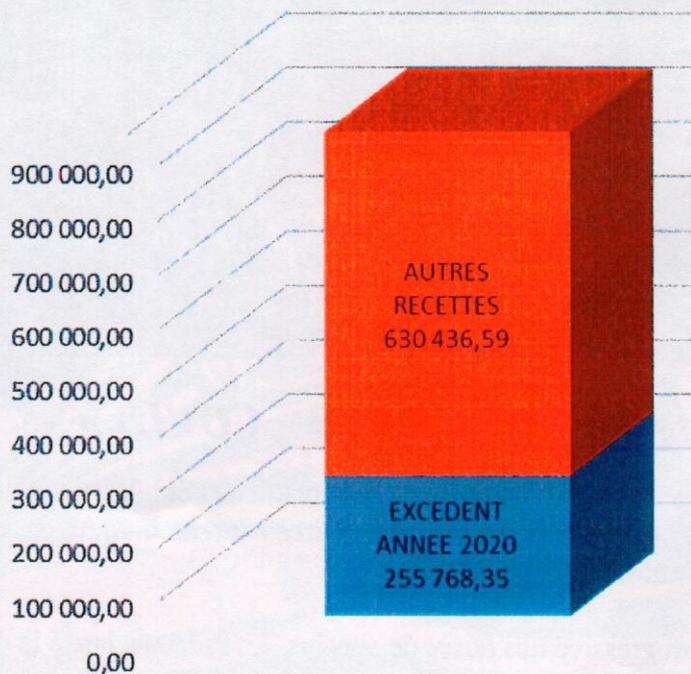


Dépenses de Fonctionnement



■ autres depenses ■ budget ecole ■ personnel

Recettes de Fonctionnement



■ excédent 2020 reporté ■ autres recettes

1

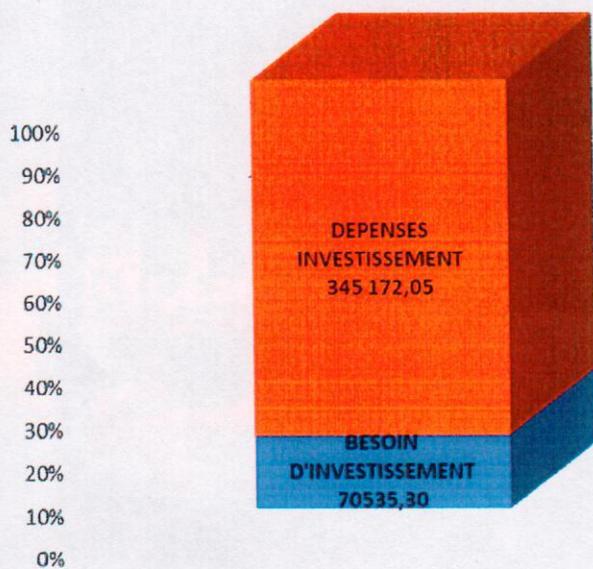
@ secretariat-bazoches1@orange.fr

Adresse MAIRIE : 3 Rue du Midi, 45210 Bazoches-sur-le-Betz TEL: 02 38 96 81 62 FAX: 02 38 96 85 36

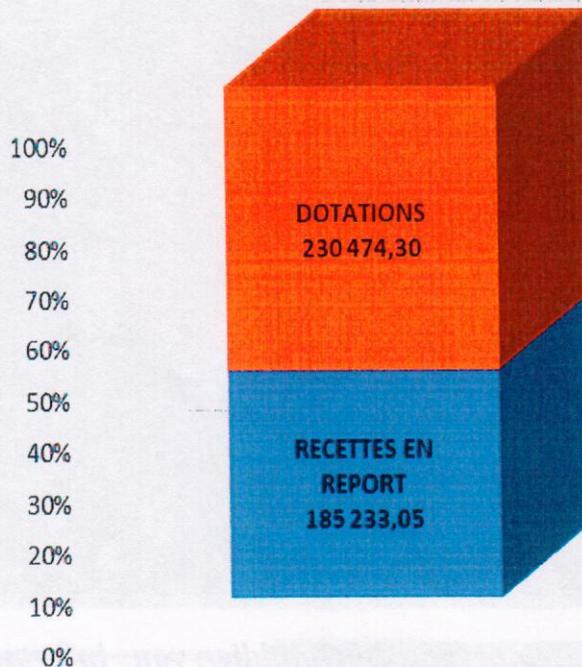
Les horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h mercredi et samedi de 9h à 11h 30

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique - Directeur de la publication : Jérémy FEREZ

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



■ besoin financement ■ dépenses investissement

■ Recettes en report ■ Dotations

IMPOTS 2021

Suppression totale et définitive de la taxe d'habitation.

Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a définitivement été supprimée en 2020.

Pour les 20% des ménages restants, l'allègement est de 30% en 2021, puis de 65% en 2022, avec une suppression totale en 2023.

Fusion des taux communaux et départementaux de la Taxe Foncière :

Taxe Foncière (bâti)	Taux 2020	Taux 2021
Commune	15,51 %	39,07 %
Département	18,56 %	-
TOTAL	34,07 %	39,07 %

Taxe Foncière (non bâti)	Taux 2020	Taux 2021
Commune	26,78 %	31,78 %

Le conseil municipal du 27 Mars 2021 a validé les taux 2021 de taxes foncières en décidant, à l'unanimité, de ne plus avoir d'augmentation de taux jusqu'à la fin du mandat.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2021

Vidéo Protection sur l'ensemble de la commune : 58.000 €

Réfection du cimetière et création d'allées en béton cellulaire : 21.000 €

Réfection complète de la route de l'anche : 20.000 €

Réfection parking Mairie : 14.000 €

Réfection éclairage église : 4.800 €

" Une grande partie des travaux bénéficie de subventions du département et de l'état "

Lancement des travaux de la micro crèche

Vous avez certainement vu des camions de chantiers à côté de l'école, il s'agit du lancement des travaux de la micro-crèche, tant attendue et de l'agrandissement du parking de l'école.

Projet mené par la 3CBO cet équipement sera adapté au contexte local, aux besoins et aux contraintes financières, en apportant un nouveau service et en tenant compte de la qualité de la structure. Le secteur de Bazoches dispose d'assistantes maternelles en nombre insuffisant.

De plus, ce territoire ne dispose pas de structure de garde d'enfants collective. Le rôle de la Communauté de Communes est d'apporter de nouveaux services à la population et cette demande des parents en matière de garde d'enfants avant leur scolarisation se devait d'être satisfaite.

Elle permettra d'accueillir au total une dizaine d'enfants en présence alternée, et devrait répondre aux besoins locaux. Celle-ci sera gérée par une entreprise privée et spécialisée. Cet équipement sera implanté à proximité immédiate du groupe scolaire qui fera un bel ensemble de structures des tous petits enfants jusqu'au CM2. Les parents auront tout sur place, un service complet.



L'ouverture est prévue en décembre 2021

La Commission Démocratie du Quotidien vous informe

La Mairie de Bazoches-sur-le-Betz est heureuse de mettre à votre disposition deux ordinateurs. Si vous n'êtes pas outillé, mais savez maîtriser internet, vous pouvez désormais, après avoir pris rendez-vous auprès du secrétariat, venir effectuer vos démarches en ligne à la mairie.

Si vous n'êtes pas familiarisé avec internet, vous pouvez également bénéficier de ce service (toujours après prise de rendez-vous). Un élu de la Commission Démocratie du Quotidien vous assistera alors dans vos démarches.

Ceci s'entend pour tous types de démarches administratives : (CPAM, CAF, ANTS, RSA, carte d'identité, Doctolib...), mais aussi pour toutes les démarches qui concernent l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle (contacts avec Pôle Emploi, les agences d'intérim et la Mission Locale pour l'Emploi, recherches auprès d'organismes spécialisés dans l'emploi, l'alternance...).

Nous vous informons aussi, avec beaucoup de fierté que nos ateliers seront effectifs à partir du samedi 17 Avril, de 9H30 à 11h. Ils auront lieu une fois par mois et s'adresseront à tous les publics : débutants et confirmés. Compte-tenu des contraintes sanitaires qui seront rigoureusement respectées, ils seront limités à quatre personnes maximum.

Le 17 avril prochain notre premier atelier portera sur le thème :

« Comment créer un compte utilisateur sur internet »

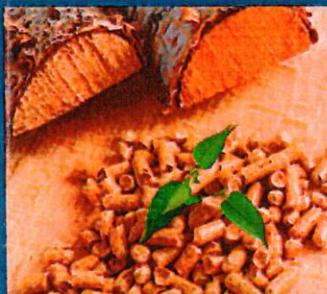
Pour cela, nous prendrons trois exemples de la vie quotidienne. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie. Nous joignons à ce journal un questionnaire afin de répondre au plus près de vos besoins pour nos prochains ateliers. Vous pourrez nous communiquer vos réponses en déposant ce questionnaire à la mairie ou en le renvoyant par mail à l'adresse suivante : secretariat-bazoches1@orange.fr



Travaux dans le cimetière : Des travaux d'amélioration vont être effectués au cimetière, à partir de mai prochain et selon les conditions climatiques rencontrées, durant une semaine. Le cimetière restera, cependant, accessible. Les travaux concernent la réfection des entrées, les reprises ponctuelles des allées, la remise en état des allées entre les tombes (création d'allées béton). L'intervention, d'un montant de 21.000 € TTC, est financée par la Commune. Bien évidemment, durant toute mise en terre d'un défunt, les travaux seront momentanément interrompus afin de respecter la cérémonie en cours.

Achat groupé de chauffage

Afin d'aider les Bazochois dans leur pouvoir d'achat, un nouveau service de négociation d'achats groupés a été créé. La municipalité propose aux Bazochois l'achat groupé de bois, de granules et de fioul pour le chauffage. Cela consiste à rassembler plusieurs acheteurs, pour ensuite négocier et obtenir des prix plus avantageux auprès des fournisseurs. Pour que la vente soit possible, une quantité minimum est souvent exigée lors de la commande, ce qui implique que l'achat groupé requiert un certain nombre de participants.



" Besoin d'un complément d'information, contactez la mairie "

En choisissant l'achat groupé, vous pouvez réduire significativement votre facture de bois de chauffage. Eh oui, vous pouvez réaliser de belles économies. A noter que plus les acheteurs d'un groupe sont nombreux, plus le prix est dégressif.

L'achat groupé reste également pour vous le meilleur moyen de bénéficier de bois de chauffage de qualité, au meilleur prix. En plus de cela, vous réduisez même les frais de livraison qui peuvent même se voir offerts (selon les commandes négociées).

A l'intérieur de ce journal, vous trouverez, le formulaire d'inscription, celui-ci ne vous engage à rien, il nous servira à négocier le prix du bois, granules, fioul. Une fois fait, vous recevrez une proposition de tarif et c'est uniquement à ce point d'étape que vous déciderez d'acheter par le biais de la mairie ou non.

Caméras de surveillance

Pour préserver la sécurité des Bazochois, la Municipalité a souhaité l'installation de la vidéo protection sur la commune, et lancer une étude pour la détermination d'un plan d'installation de 20 caméras. Ces Caméras couvriront toute la commune, les deux points de collectes de tri sélectif ainsi que l'entrée des deux domaines et le grand village.

Tout véhicule entrant dans notre commune sera automatiquement enregistré par le biais d'un enregistrement vidéo et lecture de plaque d'immatriculation. Ce projet permettra d'assurer un climat de sécurité auprès de la population et de lutter contre tous les faits de délinquance que pourraient subir les administrés dans leur vie courante, sur leurs biens, sur la voie publique et les lieux ouverts au public ainsi que freiner les actes d'incivilité.

La vidéo protection ne s'applique qu'à la voie publique et aux lieux ouverts au public, dans le respect de la vie privée des citoyens. Chaque implantation de caméra est soumise à une autorisation préfectorale après avis d'une commission départementale. De plus, des panneaux visibles informeront les administrés et toutes personnes entrant dans la commune de l'existence de ce système.

Ce projet coûtera à la commune 58.000 € et bénéficiera des subventions émanant du département et de l'Etat que nous remercions pour leur aide (50% pour la protection vidéo de l'école et 30% pour le déploiement dans la commune).



Ateliers Loisirs des mercredis

Pas le temps de s'ennuyer aux ateliers loisirs des mercredis avec Sophie et Virginie !

Au programme :

Avril : chasse aux œufs, travaux manuels sur le thème de « paques » Préparation des goûters (gâteaux etc), jeux, fabrication de poissons d'avril

Mai/ juin : travaux manuels pour la fête des mères et la fête des pères Préparation des goûters, pique-nique organisé par les enfants (choix du menu, courses, préparation).



Inscriptions
à la Mairie

Aide aux devoirs

Vous souhaitez être bénévole pour l'aide aux devoirs des enfants de l'école de Bazoches ? N'hésitez pas à nous contacter. L'aide aux devoirs est un dispositif efficace mis en place par la municipalité. L'objectif est d'aider au maximum les élèves de notre école qui sont en difficulté d'apprentissage. Pour ce faire, être au plus près de chaque enfant est nécessaire. Vous souhaitez les aider ? vous avez un peu de temps ? une fois par semaine, ou deux, selon vos disponibilités.

Description de la mission
Aider des jeunes du CP au CM2 à faire leurs devoirs, ou travailler sur une matière plus précise.



Infos et
inscriptions en Mairie

ET SI ON ALLAIT À L'ÉCOLE ... TOUS À VÉLO ??

Chers parents, la municipalité vous propose de laisser vos voitures à la maison le vendredi 4 juin 2021 afin d'accompagner vos enfants à l'école Jean Voirin à vélo.

Nous envisageons de faire un départ groupé le matin des Etangs de Béon, des Etangs neufs, du Bourg et du Grand Village. Pour le retour de l'école à 16h30, nous organiserons un goûter collectif avant que chacun reprenne le chemin de la maison ... à vélo !



Chaque parent sera entièrement responsable de ou de ses enfant(s), et les conditions de sécurité devront impérativement être respectées (port du casque, gilet réfléchissant, vélo en bon état).

Afin d'organiser au mieux cette initiative écologique et sportive, nous vous invitons à nous laisser vos coordonnées à l'adresse mail suivante : cplazamairie@gmail.com. N'hésitez pas à nous contacter (même mail) pour plus d'informations.

Nouvelles secrétaires : Deux secrétaires ont obtenu leurs mutations : Madame Lydie Darul partie travailler en province et Madame Corinne Delecolle, a intégré un poste de Secrétaire dans deux collectivités de la région. Celles-ci sont remplacées par Madame Déborah PRESLE en qualité de Secrétaire Générale de Mairie et Madame Isabelle POINCET, Secrétaire. Ces dernières sont à votre entière disposition pour tous renseignements. Nous leur souhaitons à toutes pleine réussite dans leurs nouveaux postes.

Nuisances sonores

Les beaux jours arrivent, les températures augmentent, les passionnés de la route sortent prendre l'air (voiture de sports, quad, moto...) malheureusement certains confondent les routes des domaines et de la commune pour des pistes en roulant sur les mêmes secteurs pendant des heures et occasionnent des gênes pour les habitants.

Le Département du Loiret dispose de belles routes départementales et nationales avec plein de coins touristiques pourquoi ne pas visiter ces lieux magnifiques...

Pour rappel : En 2016, le ministre de l'Intérieur a précisé que plus de 20 000 contraventions étaient dressées annuellement pour non-respect de l'article R. 318-3 du Code de la route.

Les sanctions prévues par la loi actuellement sont : Une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains ; une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué ; l'immobilisation du véhicule.

La première infraction peut être verbalisée sans appareil de contrôle, par la simple constatation de la nuisance sonore par les policiers ou gendarmes.

LE SAVIEZ-VOUS ; Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voir publique



Parlons patrimoine !

Restauration du Lavoir

Comme nous nous y sommes engagés, nous souhaitons valoriser le patrimoine de Bazoches en commençant par le lavoir en restaurant la toiture qui est devenue trop vétuste. Un groupe de bénévoles et d'élus mettront en valeur prochainement la richesse de notre patrimoine.



Eglise de Bazoches

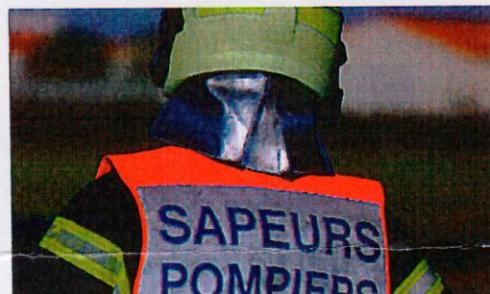
L'alimentation électrique de l'Eglise est trop vétuste, la municipalité va donc refaire toute l'électricité à l'intérieur de l'église, ainsi que son éclairage, qui mettra en valeur ses piliers ainsi que ses vitraux les nuits.



Pompe à incendie des Pompiers de Bazoches

Et oui, Bazoches avait sa caserne de pompiers. La commune dispose d'une pompe à incendie manuelle très ancienne qui servait à éteindre les feux.

Celle-ci sera nettoyée et remise en état sans toucher aux traces de son passé, elle sera installée sur un socle en bois permettant de supporter son poids évitant d'abîmer les roues. Cette pompe sera mise en valeur dans le caquetoire de l'église sous une paroi vitrée et éclairée.



>>> Défi printanier <<<

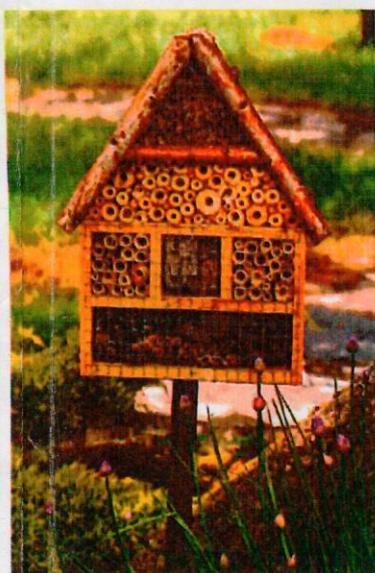
"Le printemps vient d'arriver, c'est le moment de participer à la conservation de la biodiversité dans notre Village."

Nous vous proposons le défi suivant :

- En famille (pour tous les âges) et en utilisant les matériaux naturels dont vous disposez, construisez une maison à insectes ou hôtel à insectes – de la taille que vous souhaitez – avec le nombre de « chambres » que vous souhaitez – en y mettant votre petite touche personnelle.

Vous avez jusqu'au lundi 3 mai 2021 pour déposer votre jolie maison à insectes à la mairie de Bazoches sur le Betz. Nous nous engageons à les disperser dans la commune afin de permettre aux coccinelles, papillons, chrysopes et autres perce-oreilles de trouver un endroit sûr pour se nourrir, se reproduire, et se protéger du froid pour l'hiver prochain.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter Céline PLAZA au 06.14.77.77.11 ou par mail : cplazamairie@gmail.com



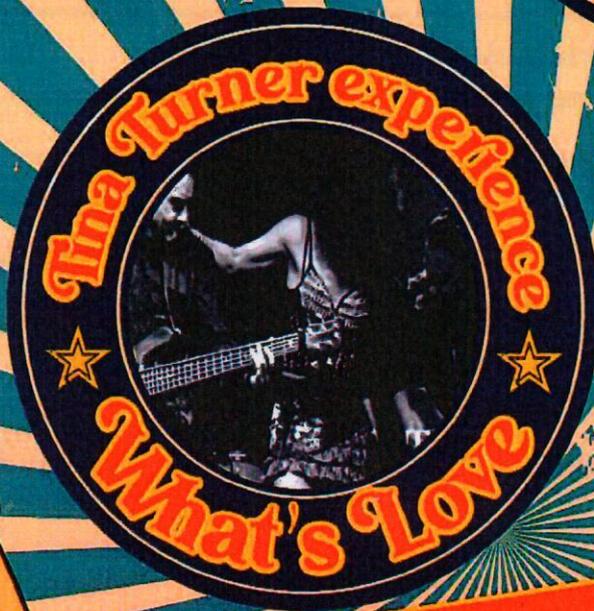
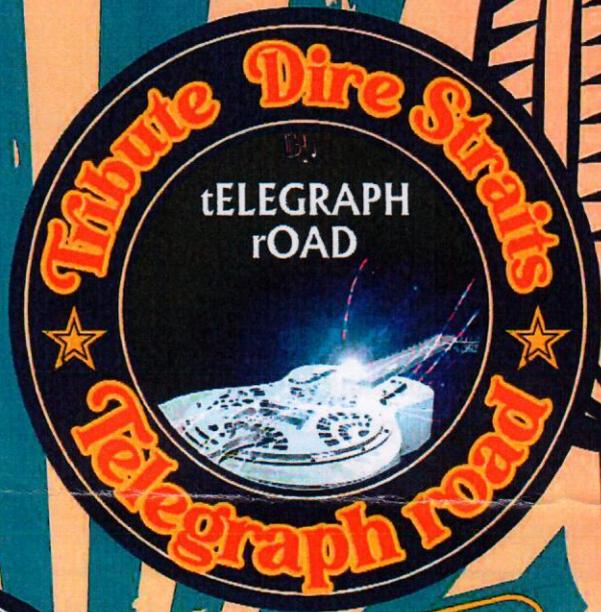
Voici quelques sites sur lesquels vous trouverez des informations sur les hôtels à insectes :

<http://www.biocenys.fr/hotel-insectes-ca-sert/>
<https://www.aujardin.info/fiches/maison-insectes.php>

4^{ème} Festival Vintage

2 & 3
Juillet

Bazoches sur le Betz



Election
Lady Rétro
et
Mister Hispter



Concerts en live gratuit

Place de la Mairie
3 Rue du Mdl
Info : 02 88 96 87 62

